



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

illettrisme

Question écrite n° 29814

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la politique de la ville sur la nécessité de sauver le programme baptisé : « 60 000 enfants par an coup de pouce clé ». Il rappelle à ce propos que divers engagements ont déjà été pris à ce sujet et notamment, relatifs à des financements possibles et en même temps nécessaires. De plus, l'objectif de ce programme est essentiel à l'heure où l'on parle et déplore des difficultés croissantes chez les plus jeunes écoliers. Il lui demande donc de lui faire connaître sa position sur ce programme cité ainsi et surtout si les engagements pris seront tenus.

Texte de la réponse

En raison du caractère particulier, expérimental et innovant de son action, le ministère du logement et de la ville et notamment la délégation interministérielle à la ville (DIV) ont apporté depuis l'année 2003 un soutien financier à l'Association pour favoriser une école efficace (APFÉE) au titre de son rôle de tête de réseau et avec la signature en 2005 d'une convention pluriannuelle (2005-2007). À ce soutien s'est ajouté le financement des clubs « coup de pouce » mis en oeuvre localement dans le cadre du programme de réussite éducative par les crédits déconcentrés de la politique de la ville. La conjugaison de ces financements a permis à l'APFÉE de développer à la fois les clubs « coup de pouce » et l'ingénierie régionale à destination des intervenants dans ces clubs dont une majorité sont des enseignants. L'ensemble des moyens de la DIV dédiés au programme de réussite éducative ayant été transféré à partir de janvier 2007 à l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) qui est chargée de la gestion opérationnelle de ce programme, l'association a été invitée à se rapprocher de cette agence au terme, fin 2007, de la convention pluriannuelle signée avec la DIV. C'est donc dans ce nouveau cadre, caractérisé également par la généralisation par le ministère de l'éducation nationale à partir de septembre 2008 de l'accompagnement éducatif à toutes les écoles primaires classées en éducation prioritaire, que le conseil d'administration de l'ACSE examinera la demande de subvention déposée par l'APFÉE.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29814

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Politique de la ville

Ministère attributaire : Politique de la ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 août 2008, page 7275

Réponse publiée le : 23 septembre 2008, page 8246